

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU TARTAIX

806 Chemin du Tartaix
38 330 MONTBONNOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU jeudi 8 novembre 2018

Le Conseil d'École s'est réuni le jeudi 8 novembre 2018 à 18h00, dans la salle de réunion de l'école.

Étaient présents :

- Mr. BEGUERY, Maire de Montbonnot Saint Martin
- Mme. LAMY, adjointe en charge des affaires scolaires, Mr GADELLE Patrice, conseiller municipal membre de la commission scolaire
- Mme LUCAS, responsable du service scolaire, Mme CORJON, assistante administrative du service scolaire, Mme TROUMANI, responsable des temps périscolaires à l'école du Tartaix
- Mmes DELAGE, BOUCHET-LANNAT, PEYREMORTE, MAZZILI, DUGOUJON et Mrs BENE et ROZE enseignants,
- Mmes VALLEIX, FICHTER, CORJON, Mr JAMET représentants élus des parents d'élèves.

Absents excusés :

- Mme SIMON RUAZ, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Grenoble 5.
- Les membres du RASED,
- Mmes VANDERZYPPE, MOREAU, ESPAILLAC et Mr SARRAZIN représentants élus des parents d'élèves.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

Ordre du jour	Compte rendu
<u>1 : Résultats des élections</u> Nombre d'inscrits : 248 Nombre de votants : 169 Nombre de suffrages exprimés : 169 Liste des parents : 6 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants.	Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus, soucieux du fonctionnement de notre école. Nous les remercions. A noter un nombre important de votes par correspondance et une légère baisse de la participation cette année. Le conseil propose de sensibiliser les parents lors des réunions de rentrée des classes (qu'il faut pour cela avancer dans le calendrier)
<u>2 : Fonctions et limites du conseil d'école</u>	Le bon déroulement de la scolarité des élèves et la réussite éducative demeurent la priorité de chacun des membres du conseil d'école. Seules les informations préalablement définies et retenues par le directeur de l'école peuvent être traitées lors d'un conseil d'école. Chaque point traité est au préalable préparé puis ensuite présenté lors de la réunion du conseil. Le directeur préside la réunion.

	<p>Le conseil d'école n'est pas un lieu de débat d'idées ou d'opinions personnelles, mais un lieu de traitement d'informations propres au déroulement de la scolarité des élèves. Le conseil d'école vise à l'efficacité et à l'opérationnalité grâce aux décisions et engagements qu'il prend.</p> <p>Monsieur BENE demande aux parents délégués d'équilibrer leurs questions et leurs analyses dans leur prochain compte rendu de réunion. Il est important de préciser le rôle des parents délégués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhiculer une image positive de l'école, - croire à l'école et au système qui est en place. <p>De très nombreux indicateurs montrent que l'école du Tartaix se porte bien. Il y aura toujours des points à parfaire et ces points sont l'engagement de chacun des membres du conseil.</p> <p>Il est également important de dissocier la pédagogie dans les classes et l'école, le conseil n'a pas pour objet d'aborder les choix pédagogiques des enseignants dans les classes.</p> <p>Proposition de fonctionnement : 1ère heure dédiée à l'école et son fonctionnement, deuxième heure dédiée aux activités périscolaires et à la mairie.</p>
<p><u>3 : présentation de l'école et de l'année scolaire</u></p> <p><u>- Effectifs des 6 classes :</u> CP : 24 CP CE1 : 23 (7 CP et 16 CE1) CE1 CE2 : 25 (6 CE1 et 19 CE2) CE2 CM1 : 26 (13 CE2 et 13 CM1) CM1 CM2 : 26 (21 CM1 et 5 CM2) CM2 : 24 Total : 148 élèves, soit une augmentation de 11 élèves par rapport à la rentrée dernière.</p> <p><u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi :</u> Accueil : 8h20-8h30 Classe : 8h30-11h30 Pause méridienne Accueil : 13h20-13h30 Classe : 13h30-16h30</p>	<p><u>L'équipe enseignante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous accueillons cette année Madame Sandrine MAZZILI enseignante dans la classe de CP, Madame Christine DUGOUJON et Monsieur Guillaume ROZE enseignants dans la classe de CE2-CM1. - Une enseignante titulaire, Mme Audrey VERGNES, prend la classe de CE2 chaque mardi pour que le directeur puisse effectuer ses fonctions de direction. - Madame Fanny MAGALLON, enseignante titulaire, prend la classe de CM1 le mardi et Madame Blandine ORSET, enseignante titulaire, prend la classe de CP-CE1 le jeudi. - l'équipe du RASED composée d'une enseignante spécialisée à mi temps, d'une psychologue scolaire. La mairie verse un euro cinquante par élève pour le bon fonctionnement du RASED. <p>Les demandes nécessaires ont été effectuées et les retours tardent à venir. Les parents délégués demandent le soutien de la mairie sur ce sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a 1 enseignante remplaçante rattachée à notre école cette année, Madame Christine GRIVAUD, très investie dans notre école en ce début d'année. <p><u>Présentation des APC :</u> APC : réparties dans la semaine sur ce créneau horaire 11h30-12h00 Durée des APC : 30 minutes.</p>

	<p>Les APC sont validées par le conseil d'école.</p> <p><u>La composition des classes :</u> La répartition des effectifs imposait de mettre en place des classes à double niveau. Les doubles niveaux mis en place fonctionnent d'ores et déjà. Même si cela représente une mise en place appropriée au départ, les enfants ont su s'adapter. Cette mise en place a aussi contribué à la constitution de classes à effectifs raisonnables. Les choix pour la constitution des classes sont difficiles cependant ils sont propres à l'équipe enseignante qui s'appuie sur des critères tels que l'autonomie de l'enfant, la nécessité parfois de séparer des groupes et/ou d'isoler certains enfants qui ont besoin de plus d'attention.</p>
<p><u>4 : La charte informatique</u> La charte informatique est exposée aux membres du conseil d'école.</p> <p>Information municipale : La fibre sera installée dans tous les bâtiments publics d'ici la fin du 2eme trimestre 2019 (fin 2019 : 70% de la population de Montbonnot)</p>	<p>Les documents à destination des élèves et des familles sont présentés. Les enjeux d'usage, les dangers et les responsabilités sont présentés au conseil. La charte informatique sera mise en place avec les élèves essentiellement avec les CM1 CM2 qui sont susceptibles d'utiliser l'internet quelque soit le lieu d'utilisation.</p>
<p><u>5 : adoption du règlement intérieur et de la charte de la laïcité</u> Le règlement intérieur est basé sur un règlement départemental rédigé par la DSDEN complété par un règlement propre à l'école du Tartaix soumis au vote du conseil d'école pour adoption. Il est ensuite diffusé pour signature dans le cahier de liaison des nouveaux élèves puis affiché dans l'entrée de l'école. Il est distribué à chaque début d'année scolaire aux élèves de CP et aux familles nouvelles de l'école.</p> <p>Information municipale : Le règlement sera également disponible sur le site de la mairie.</p>	<p>Une infraction grave à ce règlement peut entraîner la convocation de parents d'élèves par le Directeur de l'école, l'Inspecteur départemental ou l'Inspecteur d'Académie. Le règlement spécifique à l'école retenu cette année est identique à celui de l'année scolaire précédente. Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.</p> <p><u>La charte de la laïcité :</u> La charte de la laïcité est présentée au conseil d'école en 15 points, elle est affichée dans le hall de l'école et doit être appliquée pour le respect de chacun. La mairie informe que les élus ont commandé pour chaque école un panneau « liberté, fraternité, égalité ». Ce panneau sera fixé devant chaque école.</p>

<p><u>6 : Le projet d'école</u> Ses axes sont présentés. Il devra être révisé en cours d'année.</p>	<p><u>L'enseignement explicite</u> : améliorer les résultats des élèves, devenir performant.</p> <p><u>L'éducation culturelle et sportive</u> : favoriser les situations les sorties et actions culturelles (musées, cinéma...) et sportives (sports collectifs, escrime, ski de fond, vélo, tennis de table, aviron, natation...).</p> <p><u>L'école inclusive</u> : répondre aux élèves à besoins spécifiques avec des aides mises en place (PPS, RASED, PPRE, APC...).</p> <p>Mettre en place des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève : dans les pratiques de classe, les évaluations... mettre en place des plans de travail, des situations et des rythmes adaptés.</p> <p><u>La relation avec l'extérieur</u> : lien avec le collège par exemple.</p>
<p><u>7 : les projets pédagogiques des classes</u> Les projets seront présentés de manière détaillée lors du 2ème conseil d'école</p>	<p><u>Au niveau sportif</u> : un travail commun est réalisé avec l'école du bourg (nouveau) avec une très bonne coopération</p> <p>2 projets : toutes les associations sportives sont contactées pour intervenir dans les écoles gratuitement (par Mr GUILLAUD, conseiller municipal délégué au sport), informer les enfants, proposer une ouverture à la découverte des sports (actuellement le badminton).</p> <p>Avec l'ASPTT : les stagiaires en formation (haut niveau) sont mis à disposition de janvier à avril que le jeudi, et c'est payant ... 120€ par classe (6 séances), le choix du sport est très ouvert.</p> <p>Le Challenge sportif entre les 2 écoles se déroulera à priori le 23 mai 2019 (à confirmer)</p>
<p><u>8 : besoins signalés à la Mairie pour 2017</u></p> <p>L'équipe enseignante remercie l'équipe municipale qui a pris en compte les besoins de renouvellement de l'école :</p>	<p>Les demandes suivantes ont été faites auprès de la mairie :</p> <p>L'installation de nouvelles tables de tennis de table qui ont un véritable succès auprès des élèves.</p> <p>La réfection des classes de CP et CP-CE1 : peintures, sols si besoin et éclairages led.</p> <p>Le retrait des structures arrondies en bois devant les classes.</p>
<p><u>9 la sécurité à l'école</u></p>	<p>Dans l'école il y aura :</p> <p>3 exercices PPMS (séisme, risques industriels, intrusion...)</p> <p>3 exercices incendie dans les locaux</p> <p>Un exercice incendie a eu lieu le 19 septembre.</p> <p>Un exercice alerte intrusion a eu lieu le 16 octobre.</p>

10 : Les activités périscolaires

La garderie du matin

La piscine

La cantine

La cantine :

Un sondage est encore fait et retourné à Vercors Restauration, il sera transmis aux parents délégués pour information.

Les repas sont au 2/5 BIO (+ le pain) et il y a 1 repas végétarien par semaine (loi alimentation)

Le tri sélectif et le compostage, l'utilisation de barquettes recyclables en carton ont été mis en place.

Pas d'augmentation de prix

Des travaux ont été effectués chez Vercors Restauration, et l'entreprise a recruté un technicien spécifiquement attaché à la sécurité et à l'hygiène alimentaire.

L'étude du soir :

La fréquentation est trop élevée le lundi et le jeudi (environ 32 élèves) ; la maire va demander s'il y a des volontaires parmi les enseignants des autres écoles de la commune. A défaut de volontaires, le service scolaire recrutera un 2^e encadrant.

Carrefour devant l'école

La mairie propose de mettre une nouvelle signalisation pour mettre en évidence l'école, et donc la présence d'enfants ; et le danger que peut représenter ce carrefour.

Pour information, le 2^{ème} conseil d'école est fixé au mardi 12 mars 2019 de 18h00 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

À Montbonnot, le 8 novembre 2018

Copie transmise à :

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Monsieur le Maire de Montbonnot

Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves

Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.